



**Jambon
Nutrition**
NOURRIR LA CONFIANCE

6 rue du stade - 15300 Murat
Tel. : 04.71.20.31.20
commandes@jambonnutrition.fr
www.jambonnutrition.fr

Site : SITE ALIMENT

Le 26/06/2025

Page 1 sur 1

Incorporation

Bon n° : 2 506 000 020 du 23/06/2025

Réf. interne : 2506000178
Réf. externe : GAEC DE LACOMBE 9983
BL apporteur : 9983

415797 GAEC LACOMBE (DE) (OVINS)

MRS PERIE JEAN MICHEL ET QUENTIN
239 RUE DE LACOMBE

46160 GREALOU

Lieu : GAEC DE LACOMBE



Technico-commercial : CHARPENTIER Patrice
Processus de transport : Enlèvement départ

Céréale :1007

ORGE ECHANGE

Récolte : Récolte 2024

Eléments de pesée

Poids brut :	8,060 T	Tare :		Poids net :	8,060 T	Poids normes	8,060 T
--------------	---------	--------	--	-------------	---------	--------------	---------

Qualité	Taux	Echantillon
Humidité		
Impuretés		

Jambon Alimentation Animale, S.A.S. au Capital de 2 032 348 euros - R.C. Aurillac 561650102 - APE 1091Z - n° tva FR 81 561650102. L'acceptation de nos offres et toute commande impliquent ipso facto l'adhésion pure et simple, et sans réserve de l'acheteur aux conditions générales de vente ci-dessous énoncées. La société Jambon Alimentation Animale se réserve la propriété des marchandises livrées, jusqu'au paiement intégral de leur prix principal et intérêts. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui retourneront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur. Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral des prix mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur mise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les pertes, vol ou destruction des marchandises livrées. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même vendues franco. En cas de retard de paiement nous pourrions suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement dues même si elles ont donné lieu à des traites. Une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement vous sera facturée en cas de dépassement des délais de paiement selon les dispositions légales. De plus à titre de clause pénale et conformément à l'article L441-3 et 6 du Code du Commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de trois fois le taux d'intérêt légal et calculé sur le montant HT figurant sur la facture. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du vendeur. Il ne sera accordé aucun escompte pour paiement anticipé.